



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 9 mars 2023 -

Délibération n°3.1.09/03/2023 relative à l'ouverture du diplôme d'université « Mon nouveau projet »

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet
2015, modifiés, et notamment son article 22,*

Article unique : Ouverture du diplôme d'université « Mon nouveau projet »

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 32
Quorum : 16
Membres présents : 12
Membres représentés : 9
Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 21

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'ouverture du diplôme d'université « Mon nouveau projet », telle que présentée en séance et décrite en annexe.

Chambéry, le 20 mars 2023

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le : 27 MARS 2023
	Transmise au recteur le : 27 MARS 2023

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

Note d'opportunité

DU « Mon nouveau projet »

Contexte et objectifs

Contexte

D'après les chiffres du MESRI pour 2019-2020, le taux de passage en L2 des néo-bacheliers inscrits en L1 à la rentrée 2019 est de 59,3%¹. Il est supérieur de 8 points à celui de la cohorte de 2018 et près de 10 points à celui de la cohorte 2017 en raison du contexte de la crise sanitaire lié au Covid.

Malgré l'augmentation conjoncturelle de la réussite, une **importante partie des néo-bacheliers échouent dès la première année** à l'université. En effet, une partie des étudiants n'a pas forcément obtenu son premier vœu, ne sait pas réellement à quoi s'attendre en découvrant une formation, peut rencontrer rapidement des problèmes d'adaptation ou se confronter à une exigence académique difficile à satisfaire.

Ainsi, l'enquête « Intégration » pilotée par la DAPAC au sein de l'USMB en 2021-2022 corrobore l'existence de difficultés au premier semestre. Elle montre que **39%** des répondants de **L1** rencontrent des **difficultés de compréhension** des cours et **41%** des **difficultés d'organisation**. Par ailleurs **16%** disent ne **pas se sentir bien** dans leur filière.

Au cours de l'année 2021-2022, plus de **400 étudiants** de L1 ont été **reçus et accompagnés** par des **Accompagnateurs à la Réussite Étudiante (ARE)** dans 9 filières de l'USMB.

En 2022, toutes les formations de l'université bénéficient du dispositif et ce, pour les 3 années de licence. Le nombre d'étudiants suivis va donc largement croître pour l'année 2022-2023.

Parmi les motifs d'accompagnement, beaucoup concernent l'orientation combinée à des difficultés académiques. Les étudiants sont à la fois à la recherche d'autres voies d'études mais présentent également des carences méthodologiques et/ou disciplinaires.

Actuellement, **peu de solutions** sont **proposées** à ces étudiants à l'USMB², sauf à rester dans leur filière en bénéficiant du relai du SUIO-IP et de la conseillère d'orientation jusqu'à l'ouverture suivante de Parcoursup. Beaucoup décrochent et sortent du champ des études.

Pour éviter que les étudiants dans cette situation restent en échec l'équipe du projet NCU @spire propose ainsi l'ouverture d'un Diplôme d'Université « Mon nouveau projet ».

¹ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-11/nf-sies-2021-24-15115.pdf>



Dans le cadre du projet @spire, l'USMB bénéficie d'un financement sur 10 ans pour assurer une meilleure réussite des étudiants en premier cycle. Il s'agit à la fois de développer des approches pédagogiques nouvelles, de construire des parcours plus flexibles et plus individualisés et de mettre en place des dispositifs et des outils numériques favorisant la réussite étudiante.

Objectifs

Le D.U « Mon nouveau projet » aura pour vocation de permettre à des étudiants, rapidement conscients de leur besoin d'une nouvelle orientation et de leurs difficultés méthodologiques, **d'intégrer un dispositif d'accompagnement avant la fin du semestre 1** jusqu'à la fin de l'année universitaire.

Ils pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé et renforcer leurs acquis.

A l'issue de la réussite du D.U., et selon leurs objectifs, les étudiants pourront soit choisir une orientation en interne à l'USMB soit être accompagnés vers une formation hors USMB ou un autre type de projet personnel professionnel (service civique par exemple).

Modalités pédagogiques

Atouts

Le DU « Mon nouveau projet » possède plusieurs avantages :

- Il répond à un besoin tiré de la réalité du terrain
- Il permet aux étudiants décrocheurs de rester dans une dynamique de formation
- Il donne la possibilité aux étudiants de retrouver la voie de la réussite
- C'est un dispositif novateur pour l'USMB lui permettant de rejoindre le cercle des universités ayant des programmes de type « Rebonds » ou « Tremplin »³

Programme

Au sein de ce D.U les étudiants pourront bénéficier :

- D'un **renforcement dans plusieurs matières clés** (méthodologie, anglais, culture scientifique, expression écrite et orale, etc.)
- D'**ateliers** (gestion du temps, confiance en soi, la gestion du stress, etc.)
- De **stages** d'immersion et de **mentorat**
- D'un **accompagnement personnalisé** sur leur **orientation**

³ Pratiquement toutes les universités ont mis en place des dispositifs de type « Rebonds » ou « Tremplin ». Les durées et les contenus varient de quelques semaines à plusieurs mois, voire une année. Plusieurs universités ont fait le choix du D.U. ou du D.I.U. soit en rejoignant le D.U. « PaRéO » labellisé par le MESRI et soumis à un cahier des charges, soit en proposant leur propre D.U. Parmi elles, on compte les universités de Cergy, Strasbourg, littoral Côte d'Opale, Bordeaux Montaigne, Rennes 1 et 2, Paris Saclay, Polytechnique des Hauts de France, Paris 13, Angers, La Rochelle, Grenoble, Lyon et de Montpellier.



Le D.U. « Mon nouveau Projet » se déclinera en **3 parcours** pour répondre à la diversité disciplinaire couverte par l'USMB.

- Gestion, économie (1 groupe)
- Sciences et Technologie (1 groupe, ouvert aux étudiants de 1ère année préparant un BUT)
- Lettres, Langues, Sciences Humaines et Droit (1 groupe)

Le DU sera constitué de 4 UA réparties comme suit :

- 150 heures d'enseignements
 - **1 UA Modulaire** (50 h) : anglais, connaissance de soi, méthodes de travail, portfolio, art et culture.
 - **1 UA « Capacités rédactionnelles, compréhension écrite et orale »**

Ces deux UA sont communes à tous les parcours.

- **1 UA Socle** (50h) pour renforcer les capacités nécessaires à la nouvelle orientation. Elle sera adaptée à chaque parcours :
 - Gestion
 - Outils mathématiques pour l'informatique et la physique
 - Culture, médias et argumentation

Cette UA fera l'objet d'une co-construction des contenus

- Stage : 6 semaines
 - **1 UA Stage et mentorat**

Selon, l'objectif de l'étudiant, il pourra lui être proposé de suivre des enseignements en ligne par des dispositifs tels que : UNICIEL, UOH, etc.

Organisation

Modalités d'accès :

- Entretien avec un ARE (Accompagnateur à la Réussite Étudiante) et validation avec le DE (Directeur ou Directrice des études) de la filière
- Engagement avec contrat pédagogique

Nombre d'étudiants concernés :

20 étudiants par parcours, soit 60 étudiants au total

Modalités d'obtention

Chaque UA donnera lieu à des évaluations formalisées par des MCCC. L'UA « Capacités rédactionnelles » et l'UA Modulaire seront toutes les deux porteuses de 6 ECTS.



En fonction du projet de l'étudiant, la réussite du D.U. permettra une réorientation possible en mai au sein de l'USMB. Ainsi, s'il reprend ses études à l'USMB, en première année de licence, et après avoir validé son D.U. « Mon nouveau Projet », il validera deux UA de première année qui seront choisies par l'équipe pédagogique d'arrivée en fonction du profil de l'étudiant. Il pourra alors se concentrer sur un nombre réduit d'UA, lui permettant de maximiser ses chances de réussite.

Profil des candidats et régime d'inscription

Le D.U. *Mon nouveau Projet* » sera ouvert à un public d'étudiants de 1^{ère} année, décrocheurs, ayant rencontré des difficultés académiques ou d'orientation au cours du premier semestre de leur arrivée à l'université.

Débouchés

Selon les cas :

- Les étudiants seront accompagnés dans leur réorientation au sein de l'USMB
- Pour des projets de réorientation dans d'autres universités, ils seront guidés pendant la période d'ouverture de Parcoursup
- Ils pourront également se diriger vers des formations ne relevant pas de Parcoursup (avec le BAIP, la mission locale en particulier ou d'autres institutions)
- D'autres cas, sur mesure, pourront se présenter (Césure, projet de service civique etc.)

Aspects budgétaires

Coût pour l'USMB

Partie pédagogie

- Sur budget @spire
 - o Un poste d'enseignant contractuel (quotité 320h), profil « sciences économiques et sociales » ou « sciences humaines »
 - o ARE en charge des ateliers de l'UAM et des entretiens de suivi (Service du SUIO-IP)
- Sur budget d'établissement
 - o Conseillère d'orientation du SUIO-IP
 - o 100h d'enseignements complémentaires à 50€/h, soit 5 000€
- Sur budget Club des entreprises
 - o Mentorat
 - o Aide à la recherche de stages



Partie administrative

- Sur budget @spire
 - o Coordination administrative : responsable du hub de la réussite étudiante
 - o Enseignant contractuel (quotité 64h) : responsabilité du suivi pédagogique et emplois du temps
 - o ARE : recrutement, contrat pédagogique, coordination avec les composantes, suivi logistique des stages et encadrement de la construction du projet de l'étudiant (Service du SUIO-IP)

- Sur budget d'établissement
 - o Scolarité des composantes support du D.U. pour les conventions de stage et le paramétrage du système d'information scolarité
 - o Organisation des jurys

Partenaires extérieurs à l'USMB

- o Club des entreprises
- o Lycées (enseignants pour vacations)
- o GRETA (enseignants pour vacations)
- o Missions locales pour le suivi hors USMB après le D.U.
- o Ce DU fera l'objet d'un terrain d'expérimentation d'AVENIR(s) portant sur l'axe de la réussite de l'apprenant dans le « continuum « -3+3 ». En officialisant le terrain commun, notre DU sera valorisé au niveau régional COS-R AVENIR(s) AURA.

Droits d'inscription

- 50€

Informations complémentaires

Niveau d'entrée : L1

Composante porteuse du parcours : IAE – LLSH – SCeM

Lieu des cours : les 3 campus

Date d'ouverture : Décembre 2023

Responsable du parcours : Elodie Kredens (MCF)



UNIVERSITÉ
SAVOIE
MONT BLANC

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 9 mars 2023 -

Délibération n°3.2.09/03/2023

relative aux modifications des capacités offertes limitées (COL)
masters

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,

Article unique : Modifications des capacités offertes limitées (COL) masters

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 32

Quorum : 16

Membres présents : 12

Membres représentés : 9

Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 21

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les modifications des capacités offertes limitées (COL) masters, telles que présentées en séance et décrites en annexe.

Chambéry, le 20 mars 2023

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : **27 MARS 2023**

Transmise au recteur le : **27 MARS 2023**

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télécourcs citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



CAPACITES D'ACCUEIL Première année du 2ème cycle d'enseignement supérieur

ETABLISSEMENT: USMB

Composante ou domaine	Mention	Parcours	Capacités d'accueil 2022-2023		Capacités d'accueil 2023-2024		Capacité offerte limitée COL
			Capacité globale*	Le cas échéant, places réservées pour certaines catégories d'étudiants (préciser lesquelles) (non obligatoire)	Capacité globale*	Le cas échéant, places réservées pour certaines catégories d'étudiants (préciser lesquelles) (non obligatoire)	
FD	Droit des affaires	Droit et contentieux de l'entreprise	20	3	20	3	17
FD	Droit des affaires	European and international business law	10	3	10	3	7
FD	Droit notarial	Droit notarial	20	3	20	3	17
FD	Droit privé	Droit du dommage corporel	20	3	20	3	17
FD	Droit privé	Métiers du droit et de la justice	22	5	22	5	17
FD	Droit public	Juriste conseil des administrations publiques	20	3	20	3	17
FD	Droit public	Métiers du droit et du développement durable de la montagne	20	3	20	3	17
FD	Droit international	Droit des relations transfrontalières	20	3	20	3	17
IAE	Management	Système d'information et innovation numérique FI **	25	5	10	5	5
IAE	Management	Système d'information et innovation numérique FA **			10	0	10
IAE	Management	Achats et logistique	25	0	25	0	25
IAE	Management	Economic and Business Analyst	20	5	15	3	12
IAE	Management	Direction administrative et financière	25	5	25	5	20
IAE	Management	European Master in Business Studies	30	0	30	0	0
IAE	Management	Commerce international - Management de zones export	20	2	25	2	23
IAE	Management	Amélioration de la performance industrielle FI	25	5	10	5	5
IAE	Management	Amélioration de la performance industrielle FA			10	0	10
IAE	Management	Marketing - Coursus International	25	5	25	2	23
IAE	Management	Stratégie Digitale : marketing et communication spécialité Marketing de l'offre et de l'expérience client	20	2	20	2	18
IAE	Management	Stratégie Digitale : marketing et communication spécialité E-Business et communication	20	2	22	2	20
IAE	Management	Banque - Conseiller Clientèle de professionnels	25	2	25	2	23
IAE	Tourisme	Management de l'hôtellerie : revenue management **	22	2	23	2	21
IAE	Tourisme	Management International de l'Hôtellerie	22	2	23	2	21
IAE	Tourisme	Management du tourisme durable **	22	2	23	2	21
IAE	Tourisme	International business and tourism management	20	10	16	1	15
IAE	Tourisme	Management et ingénierie des événements	22	2	23	3	20
LLSH	Français langue étrangère	Français langue étrangère	35	5	35	5	30
LLSH	Langues étrangères appliquées	Internationalisation des organisations	35	5	35	5	30
LLSH	Langues étrangères appliquées	Analyse de crise et action humanitaire	35	7	35	7	28
LLSH	Langues étrangères appliquées	Développement et internationalisation des entreprises et des territoires	10	2	10	2	8
LLSH	Patrimoine et musées	Métiers du patrimoine	20	10	20	10	10
LLSH	Histoire	Sociétés et cultures, XVIe-XXIe siècles	18	0	18	0	18
LLSH	Mondes anciens	Histoire du monde gréco-romain classique et tardif	10	0	10	0	10
LLSH	Mondes médiévaux	Culture historique et mondes médiévaux	15	0	15	0	15
LLSH	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Interculturalité et métiers de la culture	32	5	32	5	27
LLSH	Psychologie	Enfant et adolescent	27	4	27	4	23
LLSH	Psychologie	Neuropsychologie	30	4	30	4	26
LLSH	Psychologie	Prévention	19	4	19	4	15
LLSH	Psychologie	Ergonomie socio-cognitive des systèmes intelligents	20	5	20	5	15
LLSH	Sociologie	Sociologie et sciences sociales appliquées aux métiers des études et de l'enquête FI	20	4		2	7
LLSH	Sociologie	Sociologie et sciences sociales appliquées aux métiers des études et de l'enquête FA			20		11
POLYTECH	Ingénierie des systèmes complexes	Advanced mechatronics	20	15	20	15	5
POLYTECH	Energie solaire	Energy for solar buildings and cities	24	14	24	14	10
POLYTECH	Energie solaire	Solar energy, law, economics and management	12	7	12	7	5

SCEM	Géographie	Géographie et montagnes	45	5	45	5 (redoublants)	40
SCEM	Géoressources, géorisques, géotechnique	Géosciences appliquées à l'ingénierie de l'aménagement	24	4	24	4	20
SCEM	Géoressources, géorisques, géotechnique	Aléas			12	3 (CMI)	9
SCEM	Gestion de l'environnement	Sciences de l'environnement appliquées à la montagne	42	0	42	4	38
SCEM	Chimie	Chimie verte et éco-innovations FA			24	2	22
SCEM	Informatique		32	0	32	9 (CMI)	23
SCEM	Mathématiques et applications	Modélisation mathématique et analyse appliquée	35	10	35	10 (CMI / redoublants/étrangers)	25
SCEM	Physique						
SCEM	Réseaux et télécommunication	Électronique, systèmes embarqués et télécommunications FA			20	0	20
SCEM	Réseaux et télécommunication	Télécommunications et réseaux informatiques FA			20	0	20
SCEM	STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique	Interface homme environnement	15	0	15		
SCEM	STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique	Interface homme matériel	30	0	30		
SCEM	STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique	Motricité humaine	15	0	15		
SCEM	STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique					5	55
LLSH	MEEF Premier degré	Premier degré Chambéry (CRPE)	60		60		60
LLSH	MEEF Premier degré	Premier degré Annecy (CRPE)	60		60		60
LLSH	MEEF Second degré	Anglais (CAPES)	25		25		25
LLSH	MEEF Second degré	Lettres modernes (CAPES)	20		20		20
LLSH	MEEF Second degré	Lettres - Histoire et Géographie (CAPLP)	0				
LLSH / SCEM	MEEF Second degré	Histoire-Géographie (CAPES)	34		34		34
SCEM	MEEF Second degré	Mathématiques (CAPES)	36		36		36
SCEM	MEEF Second degré	Sciences physiques et chimiques (CAPES)	20		20		20
SCEM	MEEF Second degré	Education physique et sportive (CAPEPS)	25		30		30
LLSH / SCEM	MEEF, encadrement éducatif						
TOTAL ETABLISSEMENT:			1420	187	1493	195	1268

Pour les diplômes co-accrédités ou faisant l'objet de conventionnement avec un autre établissement, seules les capacités donnant lieu à inscriptions principales seront présentées.

Les masters MEEF sont présentés dans l'établissement porteur.

* Capacité TMM (capacité globale): nombre d'étudiants pouvant être inscrits dans une formation

** Nouvel intitulé du parcours approuvé à la CFVU du 12 janvier 2023



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 9 mars 2023 -

Délibération n°3.3.09/03/2023

relative au calendrier des interruptions pédagogiques et à
l'amplitude de l'année universitaire 2023-2024

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,

Article unique : Adoption du calendrier des interruptions pédagogiques et de l'amplitude de l'année universitaire 2023-2024

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 32

Quorum : 16

Membres présents : 11

Membres représentés : 10

Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 21

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le calendrier des interruptions pédagogiques et de l'amplitude de l'année universitaire 2023-2024, tel que présenté en séance et décrit en annexe.

Chambéry, le 20 mars 2023

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : 27 MARS 2023

Transmise au recteur le : 27 MARS 2023

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



CALENDRIER 2023-2024

PERIODES INTERRUPTIONS	SCOLAIRE	UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC
TOUSSAINT	Du samedi 21 octobre 2023 au lundi 6 novembre 2023 matin	Du vendredi 27 octobre 2023 soir au lundi 6 novembre 2023 matin
NOEL	Du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024 matin	Du vendredi 22 décembre 2023 soir au lundi 8 janvier 2024 matin
HIVER	Du samedi 17 février 2024 au lundi 4 mars 2024 matin	Du vendredi 23 février 2024 soir au lundi 4 mars 2024 matin
PRINTEMPS	Du samedi 13 avril 2024 au lundi 29 avril 2024 matin	Du vendredi 19 avril 2024 soir au lundi 29 avril 2024 matin

Pour mémoire, jours fériés de l'année universitaire 2023-2024

- Toussaint : mercredi 1^{er} novembre 2023
- Armistice 1918 : samedi 11 novembre 2023
- Noël : lundi 25 décembre 2023
- Jour de l'An : lundi 1^{er} janvier 2024
- Lundi de Pâques : lundi 1^{er} avril 2024
- Fête du travail : mercredi 1^{er} mai 2024
- Victoire 1945 : mercredi 8 mai 2024
- Ascension : jeudi 9 mai 2024
- Pentecôte : lundi 20 mai 2024



- Fête nationale : dimanche 14 juillet 2024

AMPLITUDE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Année universitaire 2022-2023	
Date de pré-rentrée	A compter du lundi 28 août 2023 au matin
Date de fin des activités pédagogiques, épreuves de seconde session et jurys compris (sauf formations en alternance et certains masters).	Mardi 16 juillet 2024
Date limite de fin de stage (sauf formations en alternance et certains masters).	Vendredi 27 septembre 2024
<i>Si le stage est prolongé au-delà du 27 septembre 2024, l'étudiant est tenu de renouveler son inscription et de s'acquitter au préalable de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus).</i>	



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 9 mars 2023 -

Délibération n°4.1.09/03/2023

relative à la labellisation des associations étudiantes 2022-2023

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

Article unique : Labellisation des associations étudiantes 2022-2023

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 32

Quorum : 16

Membres présents : 11

Membres représentés : 10

Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 21

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la labellisation des associations étudiantes 2022-2023, telle que présentée en séance et décrite en annexe.

Chambéry, le 20 mars 2023

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez 

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : **27 MARS 2023**

Transmise au recteur le : **27 MARS 2023**

Modalités de recours contre la présente délibération : *La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.*

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



Demande de labellisation des associations étudiantes

	Association	Site USMB	Avis commission vie des campus
1	AJLA	Annecy	Favorable
2	BDE INFO ODIN	Annecy	Favorable
3	BDE LETTRES	Jacob-Bellecombette	Favorable
4	ESPRI DE DEMAIN	Annecy	Favorable (preuve de dépôt demande d'assurance)
5	WINTER UNIVERSITY	Jacob-Bellecombette	Favorable



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 9 mars 2023 -

Délibération n°4.2.09/03/2023

relative à l'approbation des demandes de subventions présentées
par les associations étudiantes

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet
2015, modifiés, et notamment son article 22,*

**Article unique : Adoption des attributions de subventions aux associations étudiantes dans le
cadre du FSDIE**

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 32

Quorum : 16

Membres présents : 11

Membres représentés : 10

Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 21

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après
en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les attributions de
subventions aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE, telles que présentées en séance
et décrites en annexe.**

Chambéry, le 20 mars 2023

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : 27 MARS 2023

Transmise au recteur le : 27 MARS 2023

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément

aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION FSDIE AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES

Année Universitaire 2022-2023

Commission Vie des Campus - FSDIE Projets du 23 février 2023

Association	Intitulé du projet	Descriptif du projet	Publics concernés	Domaine	Autre financement	Coût total du projet €	Subvention demandée €	Part de la subvention demandée en %	Proposition d'attribution du FSDIE €	Part de la subvention d'attribution en %	Proposition d'attribution de la CFVU €	Subventions commissions précédentes 2022-2023	Remarques Commission FSDIE	Justification du projet antérieur (animateurs)	
CATEGORIE 1 - Projets transversaux portés par une ou plusieurs associations issues de structures différentes concernant un campus entier et dont l'accès est ouvert à tous les étudiants															
1	ANIMA MARTIALIS	ELEPH'FIGHT Zero	→ Organiser un tournoi de sports historiques (escrime ancienne : duel à l'épée longue)	→ Etudiants et personnels USMB	3-Sport	→ 760 € (Inscriptions) → 90 € (fond propre de l'association)	5 193,50	4 343,50	83,63%	4 343,50	83,63%	4 343,50	→ 6 500 € (27/10/2022), projet "Ateliers de découverte et de pratique des arts martiaux historiques européens (AMHE) et des sports historiques à l'USMB"	Avis favorable	
2	ASUSMB	Etu'Danse	→ Favoriser la pratique féminine → Permettre l'intégration par des rencontres entre étudiants → Animer les Campus → Impliquer les étudiants dans une démarche artistique et représenter l'Université	→ Entre 140 et 180 étudiants, toutes filières confondues, sur les 3 campus, ayant une affinité artistique de scène, ou souhaitant la découvrir. Tous les étudiants spectateurs volontairement, ou présent sur les lieux d'animation des campus	3-Sport	→ 600 € (Subvention SUAPS) → 980 € (Subventions autres organismes) → 1 500 € (inscriptions participants) → 200 € (Billetterie)	5 140,00	1 860,00	36,19%	1 860,00	36,19%	1 860,00	non	Avis favorable. La commission souhaite que l'association suive les ateliers proposés par le SVEC et que la présentation budgétaire soit améliorée dans le futur,	
3	ASUSMB	L'Université à Petites Foulées	→ Favoriser la pratique physique et lutter contre la sédentarité → Permettre l'intégration par des rendez-vous réguliers et des événements de masse → Animer les Campus → Impliquer les étudiants dans une démarche environnementale et représenter l'Université → Intégration du public handicapé	→ Entre 300 et 400 étudiants, toutes filières confondues, sur les 3 campus, coureurs réguliers, pratiquants occasionnels ou néophytes. Tous les étudiants potentiellement.	3-Sport	→ 1 450 € (SUAPS) → 4 500 € (Subventions organismes) → 400 € (Prélèvement sur bénéfices antérieurs) → 2 000 € (Inscription participants) → 2 500 € (Participation étudiants) → 5 000 € (Sponsoring)	17 950,00	4 100,00	22,84%	4 100,00	22,84%	4 100,00	non	Avis favorable. La commission souhaite que l'association suive les ateliers proposés par le SVEC et que la présentation budgétaire soit améliorée dans le futur,	
4	BDE POLYTECH	Triple Mountain	→ Cohésion entre étudiants de l'USMB autour du sport, dernier évènement de l'année afin de garder un bon contact entre étudiants	→ Etudiants USMB (Campus de Jacob et Bourget)	3-Sport	→ 6 000 € (Inscription des participants) → 800 € (Prélèvement sur bénéfices antérieurs) → 700 € (Subvention BDE POLYTECH)	16 880,00	9 380,00	55,57%	9 380,00	55,57%	9 380,00	→ 4 000 € (27/10/2022), projet "Ann'ski" → 400 € (27/10/2022), projet "Poly'pétanque" → 7 000 € (27/10/2022), projet "Polytech Mont Blanc" → 410 € (24/11/2022), projet "Polyvolley"	Avis favorable sous réserve que l'association fournisse le bilan financier de l'année N-1, le vendredi 3 mars 2023 au plus tard.	
5	FISA HOUSE	Pique-nique et après midi présentation de l'écoconstruction	→ Présenter l'association aux étudiants et aux entreprises → Echanges autour de l'écoconstruction, et de l'habitat bas carbone. → Echanges entre étudiants et entreprises	→ Etudiants USMB	4-Environnement	→ 600 € (Vente de places pour le pique-nique)	3 008,95	2 500,00	83,09%	2 500,00	83,09%	2 500,00	non	Avis favorable	
6	Les ESPRI de demain	Organisation d'un ciné-conférence autour du terrorisme	→ Sensibiliser, informer et permettre l'échange sur les questions autour du terrorisme et de la radicalisation au profit des étudiants → Alimenter la vie politique et culturelle annécienne et donner l'occasion aux étudiants de se familiariser avec les notions de terrorisme et de défense de la nation	→ Etudiants USMB	9-Autres	→ 225 € (IAE)	1 775,00	1 550,00	87,32%	1 300,00	73,24%	1 300,00	non	La commission propose de ne pas attribuer la totalité de la subvention demandée afin d'inciter l'association à trouver d'autres moyens de financement	
7	Psy'Chy	Ciné débat Psy'Chy x Anima Martialis	→ Développement culturel → Partage et diffusion des savoirs d'un professionnel → Cohésion Inter-association pour les membres → Cohésion Inter-association pour les étudiants de Psychologie et les adhérents d'ANIMA MARTIALIS. → Représenter l'USMB à l'espace Malraux → Création d'un débat autour d'un support Cinématographique	→ Etudiants USMB	1-Culture artistique	→ 50 € (Psy'Chy fonds propres)	812,50	762,50	93,85%	762,50	93,85%	762,50	non	Avis favorable. La commission conseille à l'association de se rapprocher du service communication de l'USMB concernant les drapeaux et banderoles.	

Association	Intitulé du projet	Descriptif du projet	Publics concernés	Domaine	Autre financement	Coût total du projet €	Subvention demandée €	Part de la subvention demandée en %	Proposition d'attribution du FSDIE €	Part de la subvention d'attribution en %	Proposition d'attribution de la CFVU €	Subventions commissions précédentes 2022-2023	Remarques Commission FSDIE	Justification du projet antérieur (animateurs)
8 UNIVERT	Jardins partagés	Installer un jardin partagé au coeur du campus du Bourget qui permettrait une modeste production alimentaire pour tous ceux qui en auront besoin. Par ailleurs ce sera surtout un lieu d'échange, d'apprentissage, pour reprendre goût au travail de la terre, pour pouvoir se ressourcer mais aussi s'informer sur la manière dont pousse notre nourriture et donc sensibiliser sur cette question-ci.	étudiants USMB (notamment ceux présents sur le campus du Bourget du Lac)	4-Environnement	non	1 000,00	1 000,00	100,00%	1 000,00	100,00%	1 000,00	→ 220 € (27/10/2022), projet "Sensibilisation aux questions et enjeux environnementaux et climatiques"	Avis favorable	
9 UNIVERT	Sensibilisation aux questions philosophiques de l'écologie	→ Sensibiliser et informer un maximum d'étudiants de l'université aux grands questionnements que soulève le dérèglement climatique actuel. Les alerter sur les conséquences liées et donner des clés de lecture du monde et des pistes d'actions.	étudiants USMB (notamment ceux présents sur le campus du Bourget du Lac)	4-Environnement	non	500,00	500,00	100,00%	500,00	100,00%	500,00	→ 220 € (27/10/2022), projet "Sensibilisation aux questions et enjeux environnementaux et climatiques"	Avis favorable	
10 US BIOLOGIE	Petite pause dans les révisions	→ Faire un goûter de Noël avec des jeux de sociétés pour faire une pause dans les révisions.	→ Etudiants du campus du Bourget-di-Lac	9-Autres	non	24,63	24,63	100,00%	24,63	100,00%	24,63	→ 118,61 € (27/10/2022), projet "Sein's Bio'z"	Avis favorable. La commission suggère à l'association de faire, dans le futur, ses demandes de subvention avant la réalisation des projets.	
11 US BIOLOGIE	Verres pour l'avenir	→ Rassembler des étudiants et des professionnels ou étudiants en master et licence professionnelle afin de parler orientation et avenir.	→ Etudiants du campus du Bourget-du-Lac	9-Autres	non	18,47	18,47	100,00%	18,47	100,00%	18,47	→ 118,61 € (27/10/2022), projet "Sein's Bio'z"	Avis favorable. La commission suggère à l'association de faire, dans le futur, ses demandes de subvention avant la réalisation des projets.	
						52 303,05	26 039,10	49,79%	25 789,10	49,31%	25 789,10			
CATEGORIE 2 - Événements sportifs et humanitaires finançables parce qu'ils contribuent à la promotion de l'Université Savoie Mont Blanc														
1 ASUSMB	CREATION et DYNAMIQUE D'UNE EQUIPE UNIVERSITAIRE D'ESCALADE	→ Favoriser la représentativité de l'USMB au championnat de France d'escalade universitaire → Encourager la participation de tous et toutes, athlètes SHN comme grimpeurs et grimpeuses de très bon niveau ne bénéficiant pas de ce statut → Reprendre la dynamique d'équipe créée il y a 6 ans avec la participation récurrente d'une vingtaine d'étudiant.e.s sur les compétitions régionales et nationale d'escalade	→ Etudiant.e.s inscrit.e.s dans les cours d'escalade du Service des sports, adhérent.e.s de l'association sportive ASUSMB pratiquant l'escalade à bon niveau, les SHN en escalade. Une quarantaine d'étudiant.e.s	3-Sport	→ 400 € (Produits réalisés par l'association)	1 400,00	1 000,00	71,43%	1 000,00	71,43%	1 000,00	non	Avis favorable	
2 ASUSMB	SOIREE MULTI-CULTURELLE : ESCALADE ET VERTIGE CLIMATIQUE	→ Sensibiliser les étudiant.e.s à l'urgence climatique, plus particulièrement les étudiant.e.s inscrit.e.s en escalade au Service Des Sports, dont la pratique potentielle en milieu naturel implique des déplacements au bilan carbone élevé → interpellent les étudiant.e.s sur l'urgence climatique avec des médias variés : visuels, auditifs, corporels, interactifs (débat mouvant, expo, vidéos, débats, pratiques corporelles...)	→ Etudiant.e.s inscrits.e. dans les cours d'escalade du Service des sports prioritairement (une soixantaine maximum), et autres étudiant.e.s USMB (une quarantaine), entre 100 et 120 environ au total	3-Sport	→ 300 € (Inscription des participants) → 117 € (Subvention SDS) → 60 € (Sponsoring)	1 277,00	800,00	62,65%	800,00	62,65%	800,00	non	Avis favorable	
3 BDE POLYTECH	Récolte de fonds pour une ascension du Mont Blanc	→ Organisation de randonnées ouvertes à tous afin de faire découvrir la montagne au plus grand nombre, puis d'une ascension du Mont-Blanc. Récolte de fonds à travers plusieurs actions (ventes de produits locaux, création de partenariats...) afin de financer ce projet	→ Toutes personnes voulant découvrir la montagne	3-Sport	→ 1 700 € (Subventions) → 200 € (Prélèvement sur bénéfices antérieurs) → 7 440 € (vente produits) → 300 € (Billetterie) → 800 € (sponsoring) → 1 800 € (Bénévolat) → 7 000 € (FSDIE octobre 2022)	26 500,00	4 000,00	15,09%	4 000,00	15,09%	4 000,00	→ 4 000 € (27/10/2022), projet "Ann'ski" → 400 € (27/10/2022), projet "Poly'pétanque" → 7 000 € (27/10/2022), projet "Polytech Mont Blanc" → 410 € (24/11/2022), projet "Polyvolley"	Avis favorable	
4 BDE POLYTECH	Réajustement du projet Course Croisière EDHEC	→ Représenter l'Université Savoie Mont-Blanc lors de la CCE sur 3 trophée sportifs (Mer, Terre et Sable), l'un des plus grand évènement sportif d'Europe	→ 40 étudiants motivés pour participer à la course	3-Sport	non	3 250,00	3 000,00	92,31%	3 000,00	92,31%	3 000,00	→ 4 000 € (27/10/2022), projet "Ann'ski" → 400 € (27/10/2022), projet "Poly'pétanque" → 7 000 € (27/10/2022), projet "Polytech Mont Blanc" → 410 € (24/11/2022), projet "Polyvolley"	Avis favorable. La commission conseille à l'association d'être vigilante sur le budget qui doit être équilibré.	
SOUS-TOTAL CATEGORIE 2						32 427,00	8 800,00	27,14%	8 800,00	27,14%	8 800,00			

Association	Intitulé du projet	Descriptif du projet	Publics concernés	Domaine	Autre financement	Coût total du projet €	Subvention demandée €	Part de la subvention demandée en %	Proposition d'attribution du FSDIE €	Part de la subvention d'attribution en %	Proposition d'attribution de la CFVU €	Subventions commissions précédentes 2022-2023	Remarques Commission FSDIE	Justification du projet antérieur (animateurs)	
CATEGORIE 3 - Projets ne concernant qu'une filière															
1	ARKHAM	Formation aux gestes qui sauvent	→ Former des étudiants aux gestes de premiers secours	→ Etudiants du département GEA	9-Autres	→ 500 € (Subvention IUT A) → 500 € (Subvention département GEA) → 132,86 € (Don département GEA pour le paiement des repas de l'intervenant)	1 632,86	500,00	30,62%	500,00	30,62%	500,00	non	Avis favorable	
2	BDE pec et BDE génie civil	IUT GAMES	→ Tournoi ludico-sportif dans le but de challenger les différentes formations de l'IUT de Chambéry et ouvrir les échanges entre les étudiants	→ Etudiants de l'IUT	9-Autres	→ 500 € (Subvention IUTC) → 288 € (billetterie 2€ par personne)	1 105,02	317,02	28,69%	317,02	28,69%	317,02	non	Avis favorable. La commission conseille à l'association d'être vigilante sur le budget qui doit être équilibré.	
3	BDE sgm, BDE PEC, BDE mmi, BDE elyria, BDE gaco crescendo, Bde ibich, BDE génie civil	GALA DE L'IUT de Chambéry	→ Redynamiser les liens au sein de l'IUT entre tous les étudiants de BUT, de licences Pro et les diplômés → Mettre en avant et en pratique les compétences des étudiants : gestion de projet événementiel, production de spectacle et animations → Réunir plusieurs types de publics pour créer un événement festif, prestigieux et convivial	→ Etudiants BUT et Licences Professionnelles, anciens étudiants, corps enseignant, personnels techniques et administratifs	9-Autres	→ 1 500 € (Subvention IUTC) → 1 500 € (Prélèvement sur bénéfices antérieurs) → 9 500 € (billetterie place 25€) → 5 400 € (billetterie place 30€ avec bus)	20 105,00	2 205,00	10,97%	0,00	0,00%	0,00	non	La commission FSDIE estime que le projet, en l'état, ne rentre pas dans le périmètre des fonds FSDIE.	
4	BEAPS	Gala de fin d'année	→ Améliorer la cohésion de l'ensemble des étudiants actuels et anciens de STAPS toutes années confondues dans un moment de convivialité	→ Etudiants et anciens étudiants en STAPS au Bourget du Lac	9-Autres	→ 7 000 € (Inscription des participants) → 800 € (Vente de boissons)	12 300,00	4 000,00	32,52%	0,00	0,00%	0,00	non	La commission FSDIE estime que le projet, en l'état, ne rentre pas dans le périmètre des fonds FSDIE.	
5	ELYRIA	Accueil des étudiants américains	→ Accueil des étudiants américains	→ membre d'Elyria, représentant de l'IUT, étudiants américains, représentant université LCC (université américaine),	9-Autres	→ 1 043 € (Fonds propres de l'asso) → 482 € (Actions 2022-2023) → 1 000 € (subvention DRI) → 1 000 € (subvention IUT) → 200 € (subvention GACO) → 1 125 € (prestations en nature)	5 600,00	750,00	13,39%	750,00	13,39%	750,00	non	Avis favorable	
6	INTERBDE	Actions de sensibilisation et de prévention à destination des étudiants dans le cadre de la préparation de l'événement festif « GALA de l'IUT 2023 »	→ Répondre aux préconisations du guide du MESR sur les événements festifs étudiants : mettre en place par une approche par les risques (alcool, produits psycho actifs, soumission chimique, risques liés à la circulation, VSS...) des actions de prévention et de réduction des risques durant l'événement pour les étudiants.	→ Etudiants de l'IUT	9-Autres	non	6 840,00	6 840,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	non	La commission FSDIE estime que le projet, en l'état, ne rentre pas dans le périmètre des fonds FSDIE.	
7	Polybot	Bras robotique	→ Créer un bras robotique	→ Etudiants de Polytech	2-Culture scientifique et technique	non	250,00	250,00	100,00%	250,00	100,00%	250,00	non	Avis favorable sous réserve que l'association fournisse le bilan financier de l'année N-1, le vendredi 3 mars 2023 au plus tard.	
8	PolyData	PolyPlace	→Création d'une structure web afin d'y implémenter un espace collaboratif de création d'art numérique	→ Etudiants	2-Culture scientifique et technique	non	400,00	400,00	100,00%	400,00	100,00%	400,00	non	Avis favorable	
9	Psy'Chy	Congrès d'hiver de la Fédération Nationale des Etudiants de Psychologie (FENEPSY)	→ Formation, partage de savoir → Représentation d'un organisme national, la FENEPSY → Participation active sur les directions dudit organisme dans le cadre des études de psychologie	→ Membres de l'association PsyChy de l'USMB ainsi que le public associatif en psychologie des universités de toute la France métropolitaine	9-Autres	→ 1 600 € (Apport de Psy'Chy) → 2 100 € (Entrée des congressistes 35 euros/pers) → 120 € (entrée de l'asso 10 euros/personne) → 250 € (SMERRA)	5 670,00	1 600,00	28,22%	1 600,00	28,22%	1 600,00	non	Avis favorable	
10	US Biologie	Evénement de fin d'année universitaire	→ Apporter un moment de convivialité et de partage avant la fin de l'année universitaire, tout en proposant cet événement à des prix très réduits, et une prestation de qualité (transport, repas, boissons, animations, sécurité)	→ Etudiants de Sciences de la Vie et de toutes autres formations de l'USMB	9-Autres	→ 2 628,92 € (Prélèvement sur bénéfices antérieurs) → 1 670 € (Inscription des participants)	5 248,92	950,00	18,10%	0,00	0,00%	0,00	→ 118,61 € (27/10/2022), projet "Sein's Bio'z"	La commission FSDIE estime que le projet, en l'état, ne rentre pas dans le périmètre des fonds FSDIE.	
11	Winter University	Séminaire étudiant dans une station de sports d'hiver, Les Saisies (73)	→ Travailler en collaboration avec des professionnels sur le thème de « La motivation et la confiance en soi à l'âge de 20 ans » et faire découvrir le territoire et ses activités.	→ 60 étudiants de M1 du département CITHEME	9-Autres	→ 1 000 € (Compoante) → 1 020 € (Fonds propres de l'asso) → 4 200 € (Participation 70 euros/personne) → 1 300 € (Ventes) → 650 € (Sponsoring)	18 907,00	10 737,00	56,79%	0,00	0,00%	0,00	non	La commission FSDIE estime que le projet, en l'état, ne rentre pas dans le périmètre des fonds FSDIE.	
SOUS-TOTAL CATEGORIE 3						78 058,80	28 549,02	36,57%	3 817,02	4,89%	3 817,02				
TOTAL DES 3 CATEGORIES						162 788,85	63 388,12	38,94%	38 406,12	23,59%	38 406,12				

CATEGORIE

Catégorie 1 : Projets transversaux portés par une ou plusieurs associations issues de structures différentes concernant un campus entier et dont l'accès est ouvert à tous les étudiants.

Catégorie 2 : Événements sportifs et humanitaires finançables parce qu'ils contribuent à la promotion de l'Université Savoie Mont Blanc.

Catégorie 3 : Projets ne concernant qu'une filière.

DOMAINE

1-Culture artistique
2-Culture scientifique et technique
3-Sport
4-Environnement
5-Humanitaire
6-Citoyenneté
7-Santé
8-Handicap
9-Autres